



**Syndiqué.es, non  
syndiqué.es,  
uni.es et déterminé.es**



Le 18 février J.CASTEX au nom de la Macronie nous annonce qu'il nous a compris. Nous sommes des gens utiles, qui font un travail difficile, peu reconnu et qui sont mal payés. Nous méritons donc les 183€ du Ségur / Laforcade... Mais pas tous...  
*(et si on veut plus il faudra négocier la convention unique que veulent nos patrons).*

20% de nos collègues, au minimum, sont exclus :  
Agents d'entretien, personnel administratif, assistant.es familiales en particulier.

4 décrets mettent en place le versement dans les fonctions publiques :  
Pour le secteur privé associatif il faut un accord de branche pour transposer ces décrets;  
accord inacceptable en l'état :

Ce n'est qu'une indemnité, une prime en fait, qui ne compte pas dans le calcul de la retraite et qui vise à résorber les actuels problèmes de recrutement.

Sa signature voudrait dire que nous acceptons les conditions que nous imposent l'État et les employeurs.

**NOUS NE VALIDERONS PAS  
LES INÉGALITÉS !**

**le mardi 31 mai à 12H00  
Parvis de la Maison de la culture d' AMIENS**

**Rassemblement, prises de paroles, musique, barbecue**



**LE TRAVAIL SOCIAL LUTTE TOUJOURS !**



USD80 CGT SAS

# 320 000 invisibles



Parce que nous refusons que toute mesure ou disposition exclut une part importante des salarié.e.s et entraîne divisions, fracture et ressentiment.

→ Nous dénonçons la dernière proposition d'AXESS soumis à signature jusqu'au 13 mai 2022 qui exclut plus d'un tiers des professionnel.les de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale de la revalorisation de 183 euros.

Parce que nous refusons que soit introduite dans nos garanties collectives toute disposition qui aurait pour conséquence de mettre en concurrence et compétition les salarié.e.s entre eux et les exposerait à l'explosion des collectifs de travail.

→ Nous dénonçons le projet d'AXESS, d'une convention collective unique au rabais en remplacement des conventions collectives actuelles qui aurait pour objectif d'introduire des parts variables de rémunération individualisée au mérite au détriment des évolutions automatiques de salaires liées à l'ancienneté.

Parce que nous refusons qu'une partie ou la totalité des salarié.e.s du social et médico-social soit privée de périodes indispensables de congés supplémentaires qui prennent en compte l'intensité de la charge mentale et l'exposition aux risques graves pour leur santé physique et mentale,

→ Nous dénonçons l'intention d'AXESS dans son projet de CCUE, de remettre en cause tout ou partie de nos congés trimestriels.

Parce que nous refusons de nous soumettre au diktat d'AXESS et du gouvernement qui nous imposent toute négociation dans le strict cadre de leur projet de convention unique au rabais,

→ Nous dénonçons les refus de NEXEM, et de la FEHAP, sous les ordres d'AXESS et du gouvernement, de négocier des augmentations générales de salaire dans les conventions collectives actuelles contribuant ainsi à augmenter le nombre de salarié.e.s au niveau ou proche du smic.

Parce que nous savons que 183 euros, ne seront pas suffisants pour compenser les nombreuses années où le point d'indice a été quasiment gelé occasionnant une perte estimée à 30% de nos salaires par rapport au coût de la vie.

→ Nous dénonçons la continuité des politiques d'austérité des gouvernements successifs et les prochaines orientations nationales de dépenses d'assurance maladie qui ne permettront pas une revalorisation significative indispensable de l'ensemble des salaires du sanitaire, social et médico-social.

Nous sommes aujourd'hui à l'aube d'un cycle de négociations d'une convention collective unique que les fédérations d'employeurs souhaitent la plus low cost possible. Face à ce risque, la cohérence de l'action syndicale est primordiale. C'est aussi au nom de cette cohérence que nous nous opposerons à tout accord de revalorisation de 183 euros qui entérinerait l'exclusion définitive de tout un pan de professionnel.les essentiel.les à notre secteur.

## 183 euros pour toutes et tous et tout de suite !